



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4826

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème dit des « reçus-collés ». A l'issue du concours du CAPES, un certain nombre d'enseignants se trouvent sans affectation et ce, alors même qu'ils avaient réussi le concours auquel ils prétendaient. Cette situation est fort mal vécue par les intéressés, car la préparation du CAPES demande aujourd'hui de très importants efforts et de gros sacrifices. Il paraîtrait normal et juste que l'ensemble des personnes ayant passé avec succès le cap des épreuves théoriques du CAPES puissent intégrer l'éducation nationale en tant que professeurs stagiaires. C'est pourquoi il lui demande de l'informer de ses intentions concernant l'avenir des « reçus-collés ».

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4826

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3499

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4647